EKINOPS S.A.

Société anonyme

10 rue Edouard Branly

22300 LANNION

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi en dehors de l'assemblée générale d'approbation des comptes

Assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2025

Altonéo Audit
15, rue des Bordagers
Changé – CS 92107
53063 Laval Cedex 9

S.A.S. au capital de 260 655 €
499 885 333 RCS Laval

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles
et du Centre

EKINOPS S.A.

Société anonyme

10 rue Edouard Branly

22300 LANNION

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi en dehors de l'assemblée générale d'approbation des comptes

Assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Ekinops S.A.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur la convention réglementée autorisée par le conseil d'administration du 14 octobre 2025.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 14 octobre 2025.

Un protocole d'accord a été conclu entre la Société et Monsieur Didier BREDY, Président-Directeur Général sortant. Ce protocole a pour objet de définir les conditions de cessation de ses fonctions, d'assurer un règlement amiable et équilibré des relations entre les parties, et de préciser les engagements réciproques relatifs notamment à la non-concurrence, à la confidentialité et à l'image de la société. Ce protocole couvre les conditions de départ du Président-Directeur Général, et inclut notamment :

- conformément à la politique de rémunération du Président-Directeur Général votée, ex ante, par l'assemblée générale du 22 mai 2025,
 - Le versement de sa rémunération fixe jusqu'à la date de son départ inclus.
 - Le versement de sa rémunération variable au titre de l'année en cours,
 - Le veersement d'indemnités de départ
- et également :
 - La continuité de prestations sociales telles que la mutuelle et la garantie des chefs d'entreprise pendant un an après la date de son départ
 - Le versement d'une indemnité de non-concurrence à hauteur de 253 000 euros, dans le but de protéger le savoir-faire de la Société.

Ces deux dernières conditions ont fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 14 octobre 2025 et d'un protocole signé entre les parties.

En synthèse, les indemnités autorisées dans le cadre du protocole de départ de Monsieur Didier Brédy sont les suivantes :

1. Fixe : le paiement de sa rémunération fixe de 12 193,55 euros brut jusqu'au 14 octobre 2025, cinqjours après son départ.

2. Variable : le paiement de la somme de 110 000 euros 5 jours après la prochaine assemblée générale

3. Indemnités de rupture : le paiement de la somme de 213 000 euros 5 jours après la prochaine assemblée générale.

4. Jusqu'au 14 octobre 2026 : le maintien de l'assurance responsabilité des dirigeants

5. L'obligation pour la Société de coopérer avec l'assurance garantie social des chefs d'entreprise

- A titre subsidiaire :

6. La couverture d'une mutuelle jusqu'au 14 octobre 2026 à hauteur de 10 000 euros

7. La possibilité de conserver un ordinateur portable, une imprimante et un téléphone mobile

8. Une indemnité de non-concurrence à hauteur de 253 000 euros, laquelle est formulée afin de garantir que Monsieur Didier BREDY, directement ou indirectement, ne soit pas parti à des activités concurrentielles de la Société

9. La possibilité de jouir de sa voiture de fonction et ses accessoires jusqu'au 14 octobre 2026

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être publié sur le site internet de la société dans le délai prescrit par l'article R. 22-10-23 du code de commerce, les éléments nécessaires à l'examen de cette convention réglementée nous ayant été communiqués tardivement.

Angers et Paris-La Défense, le 12 décembre 2025

Les commissaires aux comptes

Altonéo Audit	Deloitte & Associés
David COCHERY	Frédéric NEIGE

Certificate Of Completion

Envelope Id: 8DE82D05-4C91-47F0-986C-46D28D67BE64
Status: Completed
Subject: Complétez avec Docusign : Ekinops SA - RS établi en dehors AG (AGO 29.12.2025).pdf
Source Envelope:
Document Pages: 4
Signatures: 2
Envelope Originator:
Certificate Pages: 2
Initials: 0
Anne Gateaud
AutoNav: Enabled
6 place de la Pyramide
EnvelopeId Stamping: Disabled
Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

IP Address: 163.116.176.154

Record Tracking

Status: Original
12/12/2025 5:24:48 PM
Holder: Anne Gateaud
Location: DocuSign

Signer Events	Signature	Timestamp
David COCHERY Expert comptable - Commissaire aux comptes ALTONEO AUDIT Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate **Signature Provider Details:** Signature Type: DS EU Advanced Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - G2 Authentication: Access Code Subject: CN=David COCHERY	 Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 80.215.72.98 Certificate policy: [1]Certificate Policy: Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.41 [1,1]Policy Qualifier Info: Policy Qualifier Id=CPS Qualifier: https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications	Sent: 12/12/2025 5:25:52 PM Viewed: 12/12/2025 5:35:44 PM Signed: 12/12/2025 5:36:52 PM
Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via Docusign		
Frédéric Neige Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate **Signature Provider Details:** Signature Type: DS EU Advanced Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - G2 Authentication: Access Code Subject: CN=Frédéric Neige	 Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 163.116.176.127 Certificate policy: [1]Certificate Policy: Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.41 [1,1]Policy Qualifier Info: Policy Qualifier Id=CPS Qualifier: https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications	Sent: 12/12/2025 5:25:52 PM Viewed: 12/12/2025 5:26:32 PM Signed: 12/12/2025 5:27:20 PM
Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via Docusign		

In Person Signer Events	Signature	Timestamp

Editor Delivery Events	Status	Timestamp

Agent Delivery Events	Status	Timestamp

Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp

Certified Delivery Events	Status	Timestamp

Carbon Copy Events	Status	Timestamp

Witness Events	Signature	Timestamp

Notary Events	Signature	Timestamp

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	12/12/2025 5:25:52 PM
Certified Delivered	Security Checked	12/12/2025 5:26:32 PM
Signing Complete	Security Checked	12/12/2025 5:27:20 PM
Completed	Security Checked	12/12/2025 5:36:53 PM

Payment Events	Status	Timestamps